

## Pros et écolos veulent brider l'amateur

Dans le cadre du Grenelle de la mer, ils nouent une alliance inattendue en faveur d'un permis de pêche récréative.

L'encadrement de la pêche de loisirs figure parmi les quelques points sur lesquels le Comité national des pêches s'est mis d'accord avec plusieurs mouvements environnementalistes (WWF, Bloom, Greenpeace, Robin des Bois, Fondation Nicolas Hulot) : le sujet fait l'objet d'une proposition au gouvernement dans le cadre du Grenelle de la mer. Les plaisanciers, qui se disent proches des environnementalistes, risquent de ne pas apprécier !

Écolos et pros demandent d'une même voix « **un permis de pêche embarquée, sous-marine et du bord, des interdictions de pêche pour certaines espèces** », un maximum de captures autorisées – quatre kilos par pêcheur ou une seule pièce de plus de quatre kilos, par exemple – et « **le marquage immédiat de chaque capture** ».

Côté pêche à pied, ils imaginent

même des « **suspensions de toute cueillette en tant que pause biologique** » lors de marées à fort coefficient. Autrement dit, des interdictions de pêche lors de certaines grandes marées.

Le contrôle sera assuré par des « **gardes du littoral** », éventuellement aidés par « **des gardes jurés embauchés par les comités des pêches.** » Résultat, la pêche professionnelle contrôlerait les amateurs !

Les signataires de la proposition s'alarment de voir le nombre de pêcheurs de loisirs atteindre 2,5 millions, avec « **un important développement dans les collectivités d'outre-mer.** » Et ne se satisfont pas de la notion floue d'une limitation « **en proportion de la table familiale** ».

Raymond COSQUÉRIC.



Vincent Mouchel

Ouest-France

ration  
rs des  
us de  
de la  
tables  
tfeck,  
ndrait  
payé

OL.

La pêche depuis les quais et les jetées serait parmi les pratiques de pêche